



DELIBERATION N° 15

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 22
Contre : 7 (élus
minorité)
Abstentions :

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, JM GUTIERREZ, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, G.GALASSO, C.DUPIN, S. PUYO, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, H.ETCHENIQUE, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : S.MOREIRA (pouvoir à S.DARRIGUES), X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ), C.DOS SANTOS (pouvoir à J. DOS SANTOS), CH MARTIN (pouvoir à M.BECRET), E.SERRES (pouvoir à F.GONZALEZ), F.BILLARD (pouvoir à MA THEBAUD), K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différentes associations notamment le Centre Culture et Social,

Il propose de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants :

La Liste « Boucau convivial et développement durable » propose :

- . Francis GONZALEZ, membre titulaire
- . Marie José ROQUES, membre titulaire

Objet :
**Centre culturel et
social - délégués
du Conseil -**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- . Sandrine DARRIGUES, membre suppléant
- . Gil GALASSO, membre suppléant

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

- . **se prononce** par vote à main levée avec 22 voix pour les candidatures de Monsieur Francis GONZALEZ et Madame Marie José ROQUES, membres titulaires, Madame Sandrine DARRIGUES et Monsieur Gil GALASSO, membres suppléants.

Monsieur Francis GONZALEZ, Madame Marie José ROQUES, titulaires et Madame Sandrine DARRIGUES, Monsieur Gil GALASSO, suppléants représenteront la Ville de Boucau au sein du Centre Culturel et Social Boucau-Tarnos.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 20 juillet 2020

Le Maire,

